

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2023

---

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS  
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER (676) - (N° 763)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 48

présenté par  
M. Masségia

à l'amendement n° 35 de M. Thierry

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« bénéficiaire des »

le mot :

« les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision. La presse bénéficiait d'une dérogation au principe de l'éco-contribution financière.